

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 juin 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément au décret n° 433-2021 du 24 mars 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

21-06-522 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 juin 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 7 juin 2021
3. **Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
4. **Affaires du Conseil**
 - 4.3 Société Alzheimer du Suroît / Tournoi de golf annuel Elmer Lach^{MC} / Commandite
 - 4.5 Modification de la résolution 21-05-425 / Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2021 / Retrait d'une subvention
5. **Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
 - 5.2 Servitude d'égout sanitaire et d'eau potable / Lot 5 326 882 / Le Onze de la Gare – Phases 2 et 3 / Autorisation de signature
 - 5.4 Entente / Occupation temporaire / Partie du lot 4 559 873 / Autorisation de signature
6. **Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 mai 2021
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 26 mai 2021
 - 7.3 Service de sécurité incendie / Embauche / Technicien en prévention des incendies
 - 7.4 Service des loisirs et de la culture / Nomination / Commis aux prêts
 - 7.5 Service des travaux publics / Embauche / Journalier régulier saisonnier
 - 7.6 Service des eaux / Démission / Technicien en instrumentation
 - 7.7 Service de sécurité incendie / Démission / Chef aux opérations

- 7.8 Service de sécurité incendie / Confirmations de poste / Pompiers à temps complet
- 7.9 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier-opérateur-concierge
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Mandat / Centre d'acquisitions gouvernementales / Regroupement d'achats / Micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques / 13 janvier 2022 au 12 janvier 2024 / Autorisation de signature
- 10. Sports et loisirs**
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.1 Mise en place et composition / Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés et de la démarche Municipalité amie des aînés
 - 11.2 Demande de subvention / Programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé / Autorisation de signature
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
- 14. Eaux**
 - 14.1 Ratification / Avis d'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable / Secteur Hautes-Rives/Summerlea
- 15. Génie**
 - 15.1 Ordre de changement n° 32 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n° 1780
 - 15.2 Octroi de contrat / 401-120-21-08 / Services professionnels / Mise à jour de la modélisation du réseau sanitaire du secteur de la Gare et assistance technique afin de desservir en égout sanitaire le futur hôpital et deux zones adjacentes
 - 15.3 Octroi de contrat / 401-120-21-07 / Services professionnels / Étude préliminaire sur le réseau d'aqueduc du secteur du futur Hôpital / Réservoir et infrastructures d'eau potable
 - 15.4 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-41 / Installation de glissières de sécurité sur le chemin du Fief
 - 15.5 Rejet de la soumission / Appel d'offre n° 401-110-21-R1755.02 / Travaux de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque et l'hôtel de ville et d'une place publique sur le lot 4 559 873 dans le cadre du projet du Pôle municipal
- 16. Aménagement du territoire**
 - 16.1 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-21-44 / Services professionnels pour la révision des règlements d'urbanisme
 - 16.2 CPTAQ / Demande d'autorisation / Utilisation à d'autres fins qu'agricole / Lots 1 543 839 et 4 711 706
 - 16.3 Adoption de résolution / PPCMOI / 500, boulevard Harwood / Projet intégré résidentiel / Lot 1 544 686 / Zone H5-755 / CCU n° 21-05-58
 - 16.4 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-57 / Services professionnels / Révision des règlements d'urbanisme
- 17. Environnement**
 - 17.1 Sauvegarde des monarques / Engagement de la Ville
- 18. Réglementation**
 - 18.1 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1756-01 / Agrandissement des limites du secteur riverain de taxation

- 18.2 Adoption / Règlement n° 1811 / Délégation, contrôle et suivi budgétaires
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1764-05 / Ajout de la catégorie « Entretien et gestion de site » et de mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec
- 18.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-18 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs aux activités nautiques
- 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1795-01 / Rues actives / Révision des dispositions relatives à la désignation d'une Rue active ou à l'identification d'une Zone de jeu libre

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Citoyens

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

21-06-523 Adoption du procès-verbal

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

21-06-524 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

21-06-525 Société Alzheimer du Suroît / Tournoi de golf annuel Elmer Lach^{MC} / Commandite

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Société Alzheimer du Suroît dans le cadre de la 15^e édition de son tournoi de golf annuel Elmer Lach^{MC};

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Société Alzheimer du Suroît à titre de commandite « Partenariat bronze » dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 5 août 2021 au Club de golf Summerlea.

« ADOPTÉE »

21-06-526 Modification de la résolution 21-05-425 / Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2021 / Retrait d'une subvention

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-425 octroyant des subventions à certains organismes, pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'une subvention à l'organisme communautaire Club optimiste de Vaudreuil-Dorion a été insérée par erreur dans cette résolution;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand 9
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 21-05-425 soit modifiée en y retirant l'octroi d'une somme de 8 700 \$, à titre de subvention pour l'année 2021, à l'organisme communautaire Club optimiste de Vaudreuil-Dorion en y retranchant la ligne suivante :

« - Club optimiste de Vaudreuil-Dorion, la somme de 8 700 \$; ».

« ADOPTÉE »

21-06-527 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT que le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges a demandé une reconnaissance à cette fin à la Commission municipale du Québec;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Commission municipale du Québec soit informée que la Ville ne s'objecte pas à la demande déposée dans le dossier CMQ-57550-002.

« ADOPTÉE »

21-06-528 Servitude d'égout sanitaire et d'eau potable / Lot 5 326 882 / Le Onze de la Gare – Phases 2 et 3 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1617 autorisant la conclusion d'une entente avec 9221-7676 Québec inc. pour la construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable du projet Le Onze de la Gare – Phases 1 à 3;

CONSIDÉRANT que cette entente a été signée le 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT que les réseaux des phases 2 et 3 du projet ont été complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit que le promoteur accorde, à ses frais à la Ville une servitude à cette fin;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une servitude d'égout sanitaire et d'eau potable, telle qu'elle apparaît à la description technique préparée par Frederick Brisson, arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 2015 portant le numéro de minute 6 725 (dossier I11324), ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

21-06-529 Entente / Occupation temporaire / Partie du lot 4 559 873 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande de Plan-A, gestionnaire de projet pour Complexe de la Gare Vaudreuil inc., promoteur et gestionnaire immobilier, à l'effet d'occuper une partie du lot 4 559 873 correspondant à un terrain vacant sis sur la rue Émile-Bouchard, le tout temporairement et aux fins d'y aménager un stationnement pour les résidents du complexe situé au 1600, rue Émile-Bouchard pour faciliter la finalisation de la construction de ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure avec Complexe de la Gare Vaudreuil inc. une entente lui permettant d'occuper temporairement une partie du lot 4 559 873;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Complexe de la Gare Vaudreuil inc. pour l'occupation d'une partie du lot 4 559 873 correspondant à 2 750 mètres carrés, du 1^{er} juillet 2021 au 31 octobre 2021 inclusivement, et ce, pour une contrepartie totale de 15 382 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-06-530 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 mai 2021

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 28 mai 2021 totalisant un montant de 4 345 793,99 \$.

21-06-531 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 10 juin 2021.

« ADOPTÉE »

21-06-532 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 26 mai 2021

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 26 mai 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

21-06-533 Service de sécurité incendie / Embauche / Technicien en prévention des incendies

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 8 juin 2021;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'embauche de M^{me} Kim Prescott au poste régulier de technicienne en prévention des incendies soit autorisée, et ce, à compter du 22 juillet 2021, au salaire prévu à l'annexe C – classe 10 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Prescott aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE M^{me} Prescott devra compléter, dans un délai de trois ans, son certificat universitaire de premier cycle en technologies avancées en prévention des incendies (T.A.P.I.) selon les conditions prévues à l'annexe « E » - *Énoncé de formation et de perfectionnement* de la convention collective de travail en vigueur pour la formation de base;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Prescott.

« ADOPTÉE »

21-06-534 Service des loisirs et de la culture / Nomination / Commis aux prêts

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 7 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les nominations de M. Thomas Gauvin et M^{me} Annie Cloutier aux postes réguliers de commis aux prêts soient autorisées, et ce, à compter du 22 juin 2021, au salaire prévu à l'annexe C – classe 5 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'horaire de travail du bloc G – 28 heures soit attribué à M. Thomas Gauvin;

QUE l'horaire de travail du bloc B – 35 heures soit attribué à M^{me} Annie Cloutier;

QUE M. Gauvin est réputé avoir complété sa période d'essai de 960 heures conformément à l'article 16.04 – *Changement de statut* de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

QUE la période durant laquelle M^{me} Cloutier a occupé temporairement le poste de commis aux prêts soit considérée dans le calcul de la période d'essai de 960 heures conformément à l'article 16.04 – *Changement de statut* de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

QUE M^{me} Cloutier pourra être confirmée dans son poste à la suite de sa période d'essai et sur recommandation favorable de son supérieur immédiat;

QUE des félicitations soient adressées à M. Gauvin et M^{me} Cloutier.

« ADOPTÉE »

21-06-535 Service des travaux publics / Embauche / Journalier régulier saisonnier

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 11 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Marc Lapierre soit embauché au poste de journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 22 juin 2021 au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Lapierre aura une période d'essai de 1 040 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE l'adhésion de M. Lapierre au régime d'assurance collective s'effectue à compter de son embauche à titre de journalier régulier saisonnier, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective;

QUE des félicitations soient adressées à M. Lapierre.

« ADOPTÉE »

21-06-536 Service des eaux / Démission / Technicien en instrumentation

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Richard Aubé, technicien en instrumentation au sein du Service des eaux, datée du 2 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Richard Aubé, technicien en instrumentation au sein du Service des eaux, laquelle entre en vigueur le 12 juin 2021;

QUE la Ville remercie M. Aubé pour sa contribution et son implication au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

21-06-537 Service de sécurité incendie / Démission / Chef aux opérations

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Mikaël Grenier, chef aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, datée du 3 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Mikaël Grenier, chef aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, laquelle entre en vigueur le 19 juin 2021;

QUE la Ville remercie M. Grenier pour sa contribution et son implication au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

21-06-538 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Pompiers à temps complet

CONSIDÉRANT la résolution 20-12-958;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables des capitaines aux opérations du Service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Chrystelle Nadeau et MM. Bernard Montpellier, Raymond Richard et Steve Bellalite soient confirmés dans leur poste de pompier à temps complet;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Nadeau et MM. Montpellier, Richard et Bellalite.

« ADOPTÉE »

21-06-539 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier-opérateur-concierge

CONSIDÉRANT les résolutions 19-12-1043 et 20-11-899;

CONSIDÉRANT que M. Joshua Lapierre L'Heureux a obtenu son permis de conduire classe 3;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Martin Fréchette, contremaître – Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux, datée du 7 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Joshua Lapierre L'Heureux soit confirmé dans son poste de journalier-opérateur-concierge;

QUE des félicitations soient adressées à M. Lapierre L'Heureux.

« ADOPTÉE »

21-06-540 Mandat / Centre d'acquisitions gouvernementales / Regroupement d'achats / Micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques / 13 janvier 2022 au 12 janvier 2024 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de préparer, en son nom et au nom d'autres organismes publics intéressés, un document d'appel d'offres pour un regroupement d'achats visant l'acquisition de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permettant à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes attribué à l'intérieur d'une fourchette de 10% du prix le plus bas en référence à l'article 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats pour se procurer des micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats 2022-0588-01 mis en place par le CAG couvrant la période du 13 janvier 2022 au 12 janvier 2024 (24 mois);

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte et à ses frais, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale et s'engage à respecter les termes de ce contrat;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document d'adhésion.

« ADOPTÉE »

21-06-541 Mise en place et composition / Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés et de la démarche Municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de mettre en place des mécanismes pour assurer le suivi du plan d'action famille et aînés;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale et de la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA);

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la pérennité de la démarche;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit formé le Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés et de la démarche MADA sous la présidence de l'élu responsable des questions familiales (RQF) dont le mandat sera :

- d'effectuer une mise à jour annuelle du plan d'action à la lumière des progrès réalisés, des changements en cours dans le milieu de vie et des consensus dégagés quant aux objectifs;
- de faire des recommandations au conseil municipal sur l'évolution des actions mentionnées au plan d'action;
- de faciliter la circulation de l'information auprès des acteurs du milieu;
- d'agir à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des acteurs du milieu impliqué auprès des aînés et des familles (organismes, associations, etc.);
- de poursuivre la réflexion sur l'évolution de la PFM-MADA et sur les nouvelles opportunités qui se présentent;

QUE ce comité soit composé de la façon suivante :

- un élu responsable des questions familiales et aînés (président);
- un citoyen – Volet aîné;
- un citoyen – Volet famille;
- un représentant organisme - Volet enfance;
- un représentant organisme - Volet aîné;
- un représentant organisme - Volet jeunesse.

« ADOPTÉE »

21-06-542 Demande de subvention / Programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville veut offrir un nouveau lieu aménagé et animé pour la saison estivale au 405, avenue Saint-Charles à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que le programme du gouvernement fédéral « Initiative pour des collectivités en santé » prévoit une aide financière maximale de 250 000 \$ pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que le projet « Le 405 St-Charles », prévu pour juillet 2021, est admissible au programme susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Initiative pour des collectivités en santé » et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

21-06-543 Ratification / Avis d'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable / Secteur Hautes-Rives/Summerlea

CONSIDÉRANT les mesures d'interdiction de l'utilisation extérieure de l'eau potable mises en place par la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 du Règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable (Règlement n° 1623) prévoit que l'utilisation extérieure de l'eau potable du réseau d'aqueduc peut, en partie ou complètement, être interdite en cas de pénurie d'eau anticipée;

CONSIDÉRANT l'avis d'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable, secteur Hautes-Rives/Summerlea, émis par M Olivier Van Neste, directeur générale le 8 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil ratifie ledit avis d'interdiction;

QUE soit interdite toute utilisation extérieure de l'eau potable, sauf pour l'arrosage effectué à la main des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux;

QUE cette interdiction s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc Hautes-Rives/Summerlea de la Ville de Vaudreuil-Dorion qui est alimenté par la municipalité de Pointe-des-Cascades.

« ADOPTÉE »

21-06-544 Ordre de changement n° 32 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n° 1780

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 32 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 – appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 » totalisant un montant de 13 223,25 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-06-545 Octroi de contrat / 401-120-21-08 / Services professionnels / Mise à jour de la modélisation du réseau sanitaire du secteur de la Gare et assistance technique afin de desservir en égout sanitaire le futur hôpital et deux zones adjacentes

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer la mise à jour de la modélisation du réseau sanitaire du secteur de la Gare et assistance technique afin de desservir en égout sanitaire le futur hôpital et deux zones adjacentes;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Tetra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT l'article 11.2 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les services précités;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Tetra Tech QI inc., 4655, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec (Québec), G1P 2J7, pour les services précités, et ce, pour un montant de 23 569,88 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix unitaires inscrits à l'offre de service de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

21-06-546 Octroi de contrat / 401-120-21-07 / Services professionnels / Étude préliminaire sur le réseau d'aqueduc du secteur du futur Hôpital / Réservoir et infrastructures d'eau potable

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une étude préliminaire sur le réseau d'aqueduc du secteur du futur Hôpital pour la construction d'un réservoir et des infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Les Services EXP inc.;

CONSIDÉRANT l'article 11.2 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les services précités;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Les Services EXP inc., 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0N3, pour les services précités, et ce, pour un montant de 28 801,24 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix unitaires inscrits à l'offre de service de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

21-06-547 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-41 / Installation de glissières de sécurité sur le chemin du Fief

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour les travaux d'installation de glissières de sécurité sur le chemin du Fief, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 3 juin 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par le Service du génie et de l'environnement, une des deux soumissions reçues est non conforme aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-21-41;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence Les Glissières Desbiens inc., 855, rue des Ateliers, Trois-Rivières (Québec), G9B 7J5, pour les travaux d'installation de glissières de sécurité sur le chemin du Fief, et ce, pour un montant de 33 219,91 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE la dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

21-06-548 Rejet de la soumission / Appel d'offre n° 401-110-21-R1755.02 / Travaux de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque et l'hôtel de ville et d'une place publique sur le lot 4 559 873 dans le cadre du projet du Pôle municipal

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque et l'hôtel de ville et d'une place publique dans le cadre du projet du Pôle municipal, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte, le 27 mai 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-21-R1755.02;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission reçue est considérablement supérieur à l'estimation des coûts;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit rejetée la seule soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-21-R1755.02.

« ADOPTÉE »

21-06-549 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-21-44 / Services professionnels pour la révision des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la révision des règlements d'urbanisme, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 1^{er} juin 2021 à 11 h;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue contient un élément restrictif entraînant le rejet de celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit rejetée la seule soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-21-44.

« ADOPTÉE »

21-06-550 CPTAQ / Demande d'autorisation / Utilisation à d'autres fins qu'agricole / Lots 1 543 839 et 4 711 706

CONSIDÉRANT que le centre culturel islamique de Vaudreuil-Soulanges désire aménager un lieu de sépulture sur le territoire de la Ville pour répondre aux besoins de la communauté musulmane;

CONSIDÉRANT que la demande vise une partie des lots 1 543 839, 4 711 705 et 4 711 706;

CONSIDÉRANT que le lot 1 543 839 est présentement occupé par le cimetière Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que le lot 4 711 706 est cultivé en partie pour la culture de grandes céréales, mais que la portion visée par la présente demande n'offre pas un rendement agricole intéressant et comprend des déficiences importantes pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que ces lots font partie de la zone A-836;

CONSIDÉRANT que le zonage actuel ne permet pas la classe d'usage « Communautaire – Institutionnelle et administrative (P2) » dont l'usage de cimetière fait partie intégrante, mais que la Ville s'engage à modifier son règlement de zonage afin de l'autoriser conformément au projet de règlement n° 167-24 de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 167-24 adopté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'aménagement d'un cimetière sur le terrain ayant une superficie approximative de cinq hectares formés d'une partie du lot 4 711 706 et d'une partie du lot 1 543 839 aux conditions suivantes :

- aucun bâtiment principal ne doit être érigé sur le terrain;
- seul l'aménagement d'un chemin d'accès au cimetière d'une largeur maximale de six mètres est autorisé sur la partie du lot 1 543 839;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à aménager un cimetière sur une partie du lot 4 711 706 ainsi qu'un chemin sur une partie du lot 1 543 839 afin d'en permettre l'accès à partir du rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation a été évaluée en fonction des critères prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que les conclusions émanant de l'expertise agronomique préparée par Marco Binet, ingénieur et agronome de chez Axio Environnement, démontrent que le potentiel agricole de la parcelle en question n'est pas optimal;

CONSIDÉRANT que le découpage en dentelle de la parcelle, la présence de secteurs boisés et celle d'un cours d'eau traversant la terre limitent considérablement le potentiel agricole du site visé, notamment en réduisant l'efficacité des pratiques de culture et en limitant la superficie cultivable;

CONSIDÉRANT le peu d'achalandage et d'activités incompatibles avec l'agriculture, il est possible d'affirmer que l'aménagement d'un cimetière sur une partie du lot 4 711 706 n'aura pas d'incidence significative sur la zone agricole et ses activités;

CONSIDÉRANT qu'aucune disposition supplémentaire en matière de protection de l'environnement ne viendra contraindre les activités agricoles du secteur;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre espace approprié n'est disponible dans le périmètre urbain de Vaudreuil-Dorion et hors de la zone agricole tel que le démontre le rapport produit par la firme d'urbanistes-conseils APUR;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité du secteur ne sera pas affectée puisque les parcelles agricoles ciblées pour le projet sont de petites superficies, se situent en fond de terre et sont entrecoupées de surfaces boisées, l'homogénéité du secteur ne sera pas affectée;

CONSIDÉRANT que les modifications peu significatives en termes de topographie et d'utilisation du sol, leurs incidences sur les ressources eau et sols seront très limitées et, au contraire, l'aménagement d'ouvrages de drainage et d'amélioration des conditions d'écoulement des eaux permettra de créer de meilleures conditions pour les parcelles en culture adjacentes;

CONSIDÉRANT que le retranchement d'une petite superficie de la terre originale (un peu plus de quatre hectares) ne met aucunement en péril les activités agricoles qui y sont réalisées. En occurrence, l'aliénation de la parcelle n'aura qu'une infime incidence sur le rendement de la propriété foncière existante;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait un impact négatif sur le sentiment d'appartenance de la communauté et limiterait considérablement son épanouissement complet dans le processus du cycle de la vie;

CONSIDÉRANT que le critère relatif à la viabilité d'une collectivité n'est pas applicable puisque la Ville de Vaudreuil-Dorion n'est pas située dans un secteur de faible densité d'occupation du territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 1 543 839 et 4 711 706 du cadastre du Québec ainsi que leur utilisation à des fins autres que l'agriculture dans le but d'y implanter un lieu de sépulture, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- qu'aucun bâtiment principal ne soit érigé sur le terrain;
- que seul l'aménagement d'un chemin d'accès au cimetière d'une largeur maximale de six mètres soit autorisé sur la partie du lot 1 543 839.

« ADOPTÉE »

21-06-551 Adoption de résolution / PPCMOI / 500, boulevard Harwood / Projet intégré résidentiel / Lot 1 544 686 / Zone H5-755 / CCU n° 21-05-58

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 500, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet intégré résidentiel;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-05-58 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 17 mai 2021 par la résolution;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux dispositions du décret 433-2021 daté du 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 4 juin 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu des questions et commentaires relatifs à ce projet de résolution et qu'ils ont été soumis au Conseil;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté avec changement à une séance tenue le 7 juin 2021 par la résolution 21-06-509;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de la réalisation d'un projet résidentiel sur la propriété sise au 500, boulevard Harwood, le tout tel que présenté aux documents produits par la firme Lafond architecte (document de présentation Le Harwood – Habitation – 233 unités + 6 maisons de ville, REV.: 30 avril 2021), et ce, aux conditions suivantes :

- l'obligation d'aménager un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site;
- l'obligation pour le promoteur, lors de la vente ou de la location de chacune des unités d'habitation, de fournir une case de stationnement desservant chacune des unités d'habitation;
- l'obligation de réaliser tous les aménagements paysagers, accessoires et complémentaires de l'ensemble du projet lors de la première phase de développement du projet;
- l'obligation d'aménager des espaces de rangement desservant chacune des unités d'habitation;
- prévoir des espaces pour les boîtes postales sur le site ou à l'intérieur des bâtiments;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

21-06-552 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-57 / Services professionnels / Révision des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par la directrice du Service de l'aménagement du territoire, en date du 16 juin 2021, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-21-57 à l'égard des services professionnels pour la révision des règlements d'urbanisme.

« ADOPTÉE »

21-06-553 Sauvegarde des monarches / Engagement de la Ville

CONSIDÉRANT que le papillon monarche est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

CONSIDÉRANT depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de sciences citoyennes;

CONSIDÉRANT que la Ville pose déjà plusieurs actions en faveur de la préservation du monarche et des pollinisateurs en général;

CONSIDÉRANT que ces actions font partie intégrante de la Politique environnementale de la Ville et de la Planification stratégique de la Ville, incluant :

- la mise en œuvre du projet de contrôle écologique de la végétation dans les terrains de la Ville depuis 2017;
- la réalisation annuelle de la Foire horticole avec la distribution de plantes indigènes et de semences pour la population;
- la plantation de plantes indigènes dans les emprises publiques;
- le reboisement dans les espaces publics afin d'augmenter la canopée urbaine avec la plantation de plus de 500 arbres annuellement, dont plus de 5 600 nouveaux arbres plantés depuis 2010;
- l'offre de subventions environnementales pour encourager ses citoyens à réaliser la plantation d'arbres et d'espèces indigènes favorables aux pollinisateurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité en environnement du 27 avril 2021 à devenir une Ville amie des monarques, afin d'assurer la continuité des actions et la protection des pollinisateurs du territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque et des pollinisateurs en général en poursuivant l'implantation de mesures de protection et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques.

« ADOPTÉE »

21-06-554 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1756-01 / Agrandissement des limites du secteur riverain de taxation

Le greffier mentionne l'objet du règlement et le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1756-01 a été déposé à une séance tenue le 7 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1756-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1756 afin d'agrandir les limites du secteur riverain de taxation »;

QUE la procédure d'adoption de ce règlement soit poursuivie conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en apportant les adaptations nécessaires aux procédures référendaires et en établissant des processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue de référendums par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

« ADOPTÉE »

21-06-555 Adoption / Règlement n° 1811 / Délégation, contrôle et suivi budgétaires

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1811 a été déposé à une séance tenue le 7 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1811 intitulé :

« Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires ».

« ADOPTÉE »

21-06-556 Adoption / Règlement n° 1764-05 / Ajout de la catégorie « Entretien et gestion de site » et de mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1764-05 a été déposé à une séance tenue le 7 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1764-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter la catégorie « Entretien et gestion de site » au sous-article 11.1 ainsi qu'ajouter des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ».

« ADOPTÉE »

21-06-557 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-18 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs aux activités nautiques

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1709-18 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter les frais relatifs aux activités nautiques et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-06-558 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1795-01 / Rues actives / Révision des dispositions relatives à la désignation d'une Rue active ou à l'identification d'une Zone de jeu libre

La conseillère M^{me} Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1795-01 modifiant le Règlement relatif aux Rues actives afin de réviser les dispositions relatives à la désignation d'une Rue active ou à l'identification d'une Zone de jeu libre et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-06-559 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 9 juin 2021.

« ADOPTÉE »

21-06-560 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

21-06-561 Période de questions – Citoyens

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

21-06-562 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 31 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier